

## 8 MARS 2016 JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

### POINT DE VUE

### Égalité de genre : l'Union européenne aux côtés de la Tunisie



Laura BAEZA  
Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie

Proclamée par l'article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'égalité entre femmes et hommes est une valeur cardinale de l'UE, et un axe majeur de sa politique, aussi bien à l'intérieur de ses frontières que vis-à-vis du reste du monde. Tout naturellement, les efforts accomplis visent également à protéger les femmes et les filles contre toutes formes de violences.

Avec l'adoption, en septembre 2015, du nouveau cadre 2016-2020 pour « l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes : transformer la vie des jeunes filles et des femmes », la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure ont réaffirmé cette priorité dans les relations avec les pays du voisinage de l'Europe.

Depuis maintenant 60 ans, grâce à une politique volontariste en faveur des droits des femmes, la Tunisie fait figure de précurseur dans la région du Maghreb et du Moyen-Orient. De la promulgation du Code du Statut Personnel en 1956 à l'attribution du Prix Nobel de la Paix 2015 au Quartet - dans lequel figure une femme -, en passant par la Révolution et l'insertion dans la Constitution de l'article 46 qui consacre non seulement l'égalité, mais aussi la parité et condamne la violence, la société tunisienne donne une place unique aux femmes.

Cependant, comme ailleurs dans le monde, beaucoup reste à faire avant que l'égalité entre femmes et hommes devienne la norme. Le combat pour l'égalité reste permanent.

Afin d'établir un état des lieux de la condition des femmes tunisiennes, le gouvernement tunisien et la Délégation de l'UE à Tunis ont élaboré conjointement le Profil Genre de la Tunisie, rendu public en août 2014 (voir rubrique Zoom). Ce document sert désormais de référence pour concevoir et mettre en œuvre notre coopération au service de l'égalité.

Si celle-ci s'est longtemps appuyée sur le dynamisme de la société civile tunisienne, la signature en 2015 du programme « promotion de l'égalité femmes-hommes, doté de 7 millions d'euros, marque un changement de dimension et est le signe de notre ambition. Il s'agit, avec le gouvernement et les parties prenantes, d'accroître les capacités tunisiennes en matière d'intégration du genre, de développer le rôle économique et politique des femmes, de renforcer la législation et de poursuivre la sensibilisation sur les discriminations et les violences faites aux femmes et aux filles. C'est précisément cette politique et cet engagement que nous présente Madame Samira Merai, la Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance dans ce numéro, que je remercie chaleureusement pour sa contribution.

Nous savons combien les changements de mentalité et d'attitude prennent du temps : sensibiliser les femmes, mais aussi les hommes, aux droits des femmes et aux pratiques discriminatoires existantes, est un travail de longue haleine, qui commence à l'école et dans les familles.

C'est pourquoi, à l'occasion de la Journée internationale de la Femme, ce 8 mars, la Délégation de l'Union européenne a voulu prendre le temps de présenter de manière plus détaillée la politique de l'UE et les efforts déployés, ici en Tunisie au service de l'égalité. Il s'agit pour nous de réitérer l'engagement de l'Union européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes, qui ne sera possible qu'au prix de la mobilisation de tous les acteurs, qu'ils soient institutionnels ou issus de la société civile. Sans les femmes, il ne peut y avoir de vraie démocratie, ici en Tunisie, comme ailleurs dans le monde. Soyons-en conscients et agissons !

### RUBRIQUE

#### ZOOM SUR

#### INTERVIEW

Mme Samira Merai,  
Ministre de la Femme,  
de la Famille et de l'Enfance

#### LE CHIFFRE

#### PROJETS À LA UNE

### DECRYPTAGE



#### Genre

Concept qui se réfère aux différences sociales entre les femmes et les hommes qui sont acquises, susceptibles de changer avec le temps et largement variables tant à l'intérieur que parmi les différentes cultures (Commission européenne, 1998).

#### Autonomisation

Le processus d'accès et de développement de ses capacités en vue de participer activement à façonner sa propre vie et celle de sa communauté en termes économiques, sociaux et politiques (Commission européenne, 1998).

#### Égalité de genre- entre les sexes

Notion signifiant, d'une part, que tout être humain est libre de développer ses propres attitudes et de procéder à des choix, indépendamment des restrictions imposées par les rôles réservés aux

hommes et aux femmes et, d'autre part, que les divers comportements, aspirations et besoins des femmes et des hommes sont considérés, appréciés et promus sur un pied d'égalité. (Commission européenne, 2006).

#### Égalité des chances entre hommes et femmes

L'absence d'obstacles à la participation économique, politique et sociale sur la base du sexe (Commission européenne, 1998).

#### Violence basée sur le genre

Tout acte de violence fondé sur les relations socialement construites entre les hommes et les femmes (dans toute leur diversité), qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des préjudices ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée (Nations Unies, 1993).

« Légalité entre les femmes et les hommes est une question de droits humains. Il s'agit du fondement de base des sociétés démocratiques et de la bonne gouvernance, ainsi que le socle d'un développement durable et inclusif ».

C'est cette phrase sans équivoque qui introduit le Plan d'action sur l'égalité des sexes (ou Gender Action Plan – GAP en anglais) de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour 2016-2020. Son objectif affiché est de transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE. Ce document s'inscrit dans la continuité du plan 2010-2015 pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes. L'égalité des genres est depuis de nombreuses années l'un des principaux axes de coopération de l'Union européenne avec les pays du voisinage, dont la Tunisie. À ce titre, la Commission européenne a mobilisé une enveloppe de 7 millions d'euros (env. 15 millions de dinars) pour la « Promotion de l'égalité femmes-hommes en Tunisie » sur la période 2015-2018. Il s'agit d'un changement de dimension, car jusqu'ici l'aide annuelle s'établissait en moyenne à 500 000 euros et transitait exclusivement par le canal des ONG. Désormais, l'État est pleinement impliqué et prend une part active dans ce domaine essentiel.

#### Promouvoir l'égalité entre genres et transformer la vie des jeunes filles et des femmes

Loin d'être un document général éloigné des réalités du terrain, le GAP a été conçu à partir des conclusions du plan précédent, à l'issue d'une large consultation des acteurs concernés : société civile, États membres de l'UE et Nations unies notamment. Ce plan d'action, fil conducteur des activités de l'UE en Tunisie et dans les autres pays du voisinage, s'articule autour de quatre axes :

- Garantir l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes;
- Promouvoir leurs droits économiques et sociaux, ainsi que leur autonomisation;
- Renforcer la voix et la participation des filles et des femmes;
- Faciliter un changement de culture institutionnelle pour davantage de résultats.

Le Plan d'action Genre n'est pas non plus un livre de recettes permettant de calquer sur les pays tiers le modèle d'égalité entre femmes et hommes de l'Union européenne. Certains États membres ne sont d'ailleurs pas exempts de lacunes en la matière. Dans chacun des volets, il s'agit plutôt d'aider les pays partenaires à instaurer un environnement plus favorable au respect des droits des filles et des femmes et à favoriser des améliorations réelles et tangibles en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



#### 7 millions d'euros pour la promotion de l'égalité femmes-hommes

En Tunisie, le GAP est mis en œuvre par différents projets, dont le principal est le programme pour la « Promotion de l'égalité femmes-hommes » mentionné plus haut. Il sera décliné en projets concrets en fonction des priorités fixées par le Profil genre de la Tunisie rendu public le 13 août 2014, journée nationale de la Femme et 58e anniversaire de la promulgation du Code du Statut Personnel (CSP) ayant doté la femme tunisienne d'un statut unique et privilégié dans le monde arabe.

Ce programme renforcera les capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière d'intégration du genre, l'insertion économique des femmes, l'amélioration de la participation des femmes à la gouvernance locale, et enfin la lutte contre toutes les discriminations et violences fondées sur le genre. Le programme est mis en œuvre par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et ses partenaires, le Fonds des Nations Unies pour la Population et les organisations de la société civile.

#### Le Profil genre : un diagnostic pour mieux agir

Le Profil genre de la Tunisie, préparé avec le gouvernement et la société civile, est un diagnostic de la situation socio-économique et politique des femmes et des hommes, du cadre législatif et juridique en rapport avec la question d'égalité, des mécanismes institutionnels, des principales politiques publiques et des interventions de la communauté internationale en appui à l'égalité de genre dans le pays. À partir de cet état des lieux, le plan d'action pour 2016-2020 fixe entre autres priorités l'insertion économique des femmes entrepreneurs. L'implication des femmes dans l'espace public sera encouragée, non seulement au niveau national, mais aussi à l'échelle régionale et locale, le rôle des femmes ayant été reconnu comme l'un des moyens les plus efficaces d'apaiser les tensions et de consolider la démocratie.

[http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/press\\_corner/all\\_news/news/2014/genre\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/press_corner/all_news/news/2014/genre_fr.htm)

## Programme bilatéral de « Promotion de l'égalité femmes-hommes en Tunisie »

L'Union européenne et le gouvernement tunisien ont conclu en avril 2015 une convention de financement « Promotion de l'égalité femmes-hommes en Tunisie ». Sur la période 2015-2018, ce programme bilatéral est doté d'une enveloppe de 7 millions d'euros (env. 15 millions de dinars) gérée par le ministère tunisien de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE).

L'objectif est de renforcer les capacités tunisiennes en matière d'intégration du genre aux niveaux national, régional et local. Sont concernés non seulement les administrations et autres acteurs étatiques, mais également la société civile et le public. En effet, conformément au Plan d'action Genre de l'Union européenne la participation des femmes dans la vie économique et publique tunisienne sera au cœur du programme. Ainsi, 2016 verra le lancement d'un appel à propositions en vue de financer des projets promouvant l'insertion économique des femmes, l'entrepreneuriat féminin et la participation des femmes à la gouvernance locale.

Dans l'autre grand volet qu'est la lutte contre les discriminations et les violences fondées sur le genre, le programme bilatéral collabore avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). C'est dans ce cadre que les experts des Nations-Unies assistent le ministère dans l'élaboration du plan national d'intégration du genre (PANIG). L'autre grande priorité du programme bilatéral est l'adoption et la mise en œuvre de la loi intégrale contre les Violences Faites aux Femmes (VFF). D'autres actions sont également en cours, telles que la prise en charge des femmes victimes de violences, la protection des femmes vulnérables ou encore la prévention en matière de violences basées sur le genre.





**Samira Meraï,**  
Ministre de la Femme,  
de la Famille et de l'Enfance

**Depuis 1956 et la promulgation du code du statut personnel, la Tunisie est fière d'être à l'avant-garde de la région MENA en matière de droit des femmes. Quelles sont vos priorités pour consolider ces acquis, notamment en matière d'accès à l'emploi, de représentation politique et d'égalité ?**

**S.M. :** Il est tout à fait légitime pour la Tunisie de se considérer comme avant-gardiste en matière de droit des femmes dans la région, pas seulement depuis la promulgation du CSP en 1956. Les 3000 ans d'histoire du pays sont jalonnés de

personnalités féminines donnant au pays une tradition matriarcale.

La promulgation du CSP en tant que droit positif n'a pas de ce fait rencontré de grandes résistances en donnant à la femme une place inédite dans la société tunisienne et dans le monde arabe : abolition de la polygamie - déjà marginale à l'époque - instauration d'un âge minimum pour le mariage, judiciarisation du divorce, etc. La levée officielle des réserves à la CEDAW en 2014, après sa ratification en 1985, s'inscrit dans la continuité de cette histoire.

Aujourd'hui, il est de notre devoir de consolider les acquis juridiques, sociaux, économiques et culturels sur la base d'une vision stratégique déclinée en objectifs prioritaires. La culture de l'égalité citoyenne est l'élément transversal et commun à toutes les activités à entreprendre sous différentes formes culturelles et éducatives.

Dans le cadre de la mise à niveau des textes législatifs en vue de leur harmonisation avec la nouvelle constitution, l'une des priorités sur le plan juridique concerne l'adoption du projet de loi intégrale sur les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, le contexte socio-économique définit nos priorités comme l'amélioration de la participation des femmes à la vie économique et publique. C'est avec l'insertion et l'autonomisation économique des femmes, le soutien à l'entrepreneuriat féminin, le renforcement des capacités de leadership - surtout dans les régions défavorisées - que le projet sera vecteur de développement matériel et humain et porteur de valeurs citoyennes. En outre, encourager la participation des femmes à la gouvernance locale leur permettra de prendre part aux décisions et ainsi de faire du droit à l'égalité une réalité.

Nous travaillons aussi, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale contre l'abandon scolaire, phénomène qui touche principalement les filles. Outre la discrimination, les problèmes de transport, le coût et l'insécurité dans les zones rurales expliquent cet abandon, et des mécanismes spécifiques sont à mettre en place pour faire face à cette réalité.

Enfin, un projet de lutte contre l'analphabétisme sera lancé cette année selon une approche participative et inclusive en vue de joindre apprentissages cognitifs et savoir-faire débouchant sur l'autonomisation économique.

**La loi intégrale sur les violences faites aux femmes et aux filles est attendue avec impatience par nombre d'organisations et d'observateurs. Quelles nouveautés apportera-t-elle pour lutter plus efficacement contre la violence basée sur le genre ?**

**S.M. :** Le projet de loi intégrale sur les violences faites aux femmes est en cours de finalisation et a fait l'objet d'une approche participative. Le consensus réuni par cette méthode permettra de fournir un large soutien au projet de loi et accélèrera son adoption.

Le résultat est une loi organique, dont l'objectif est l'élimination de toutes les formes de violence basée sur le genre (physique, sexuelle, morale, psychologique, économique et institutionnelle) en vue de la consécration de l'égalité et le respect de la dignité humaine. Pour ce faire, le texte adopte une approche globale visant tout à la fois à lutter contre ses différentes formes, à poursuivre et punir les auteurs, à développer des mécanismes pour protéger les victimes et à veiller à leur réadaptation et leur réinsertion.

Ce projet de loi met l'accent sur la notion de « victime », jusqu'à présent absente des textes. Il prévoit de répondre aux besoins des femmes et aux attentes des organismes engagés dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Le texte définit ainsi clairement le rôle de l'État dans la protection des victimes, notamment la fourniture de services complets et intégrés pour assurer l'écoute psychologique, le traitement médical et le suivi juridique et social. La loi comporte également un important volet pédagogique visant à un changement progressif des mentalités en faveur de l'égalité.

**L'Union européenne a fait de l'égalité femmes-hommes l'une de ses priorités de sa politique de voisinage avec notamment l'adoption du plan d'action en matière d'égalité femmes-hommes. Où en est la coopération UE-Tunisie sur ce volet ?**

**S.M. :** La coopération entre l'Union européenne et la Tunisie sur la question de l'égalité femmes-hommes reflète, une vision commune sur le droit des femmes à l'égalité proclamé par la Constitution tunisienne de 2014 et par la ratification des conventions internationales en rapport.

Suite à la signature de la convention UE-Tunisie le 30 avril 2015 consacrant 7 millions d'euros au programme de promotion de l'égalité femmes-hommes, celui-ci a démarré, et les activités sont en cours. C'est ainsi que le réseau de représentants des ministères et autres organismes publics créé pour assurer l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques va être renforcé.

Dans le même sens, un projet de loi organique permettant aux chefs de programmes de mener une politique publique avec une budgétisation sensible au genre (BSG) est présenté à l'Assemblée des Représentants du Peuple pour discussion et adoption.

Autre exemple, le renforcement en cours, avec l'aide de l'Institut national de la statistique, de l'observatoire du genre et de l'égalité des chances « Gender infos » sur les indicateurs genre au sein du CREDIF est renforcé pour intégrer une base de données quantitative et qualitative sur les femmes dans les postes de décision au sein de la fonction publique. Nous associerons également pleinement la société civile.

LE CHIFFRE

8 millions d'euros

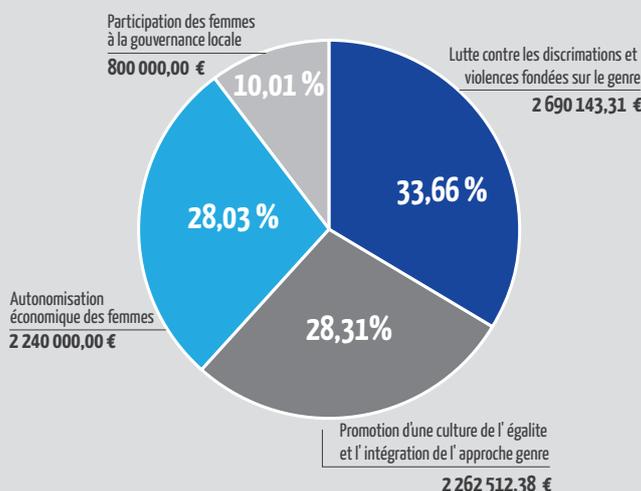
C'est le montant total des projets de l'Union européenne en cours sur la thématique de l'égalité des genres en Tunisie. L'action européenne dans ce domaine se décline en 4 volets principaux.

Le principal est la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes et aux filles, avec un tiers de l'enveloppe globale

(33,7%). L'autre grande priorité (28%), en accord avec la politique du gouvernement tunisien, est le soutien à l'autonomisation économique des femmes. Il s'agit de soutenir l'entrepreneuriat féminin et la création d'emplois, en particulier dans les régions défavorisées. La promotion de l'égalité et l'intégration de l'approche genre, notamment dans l'administration, est aussi un axe de travail important (28%).

Enfin, le soutien à la participation des femmes à la gouvernance locale, qui représente 10% des crédits européens devrait augmenter progressivement à la faveur de la mise en place des collectivités locales tunisiennes à travers les élections municipales et régionales.

En complément de ce montant de 8 millions d'euros, la Tunisie prend une part active dans les programmes régionaux «genre» qui s'élèvent à 9 millions d'euros



## PROJETS À LA UNE

# Prévention de la violence fondée sur le genre



## Égalité femmes hommes: dans le Maghreb aussi !

La Tunisie participe activement à plusieurs programmes de coopération régionale de l'Union européenne sur le thème de l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

**Spring Forward – « un bond en avant pour les femmes » 7 millions €, dont 600 000 € pour la Tunisie (2012-2016)**

**Appui à l'émancipation socio-économique des femmes rurales en Tunisie et Maroc, 940 000 € (2012-2016)**

**Pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des mères célibataires au Maghreb, 845 000 € (2013-2016)**

**Renforcement des capacités dans le sud de la Méditerranée pour le dialogue et le suivi des politiques pour les femmes dans la société, 588 000 € (2015-2017)**

**Bien que dotée d'un statut privilégié dans la région, la femme tunisienne - comme de trop nombreuses femmes dans le monde - est encore victime de violences. Elle peine aussi à faire reconnaître son statut de victime et à bénéficier d'un accompagnement adéquat.**

### Renseigner, sensibiliser, former, accompagner

La question de l'égalité femmes-hommes et de la prévention des violences fondées sur le genre est l'une des priorités de l'action extérieure de l'UE et fait l'objet de plusieurs projets en Tunisie, lesquels s'intègrent dans la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Ainsi, le projet « Prévention de la violence fondée sur le genre et accompagnement des femmes victimes dans le Nord Ouest tunisien », lancé dans les gouvernorats du Kef, de Béja et de Jendouba, vise à prévenir la violence contre les femmes et à accompagner les victimes. Ce projet est réalisé par l'Office national de la Famille et de la Population (ONFP), l'Association femme et citoyenneté (AFC) et la fondation espagnole CIDEAL, avec le soutien de l'Union européenne, qui le finance à hauteur de 550 000 €.

Cette action comprend deux volets principaux : la sensibilisation des populations et l'aide aux victimes. Ainsi, une campagne de prévention a été lancée pour sensibiliser hommes et femmes sur le thème de la violence contre les femmes. Des efforts particuliers sont faits pour apporter des solutions aux victimes, qui doivent aussi savoir que des recours sont possibles. Par ailleurs, les ONG porteuses du projet apportent des formations aux personnels confrontés à ces difficultés, y compris aux policiers.

Parallèlement, le centre d'accueil de jour Manara, mis en place au Kef en février 2014 avec un numéro d'accueil gratuit (80 101 400), offre ses services aux femmes survivantes de violences. Fin 2015, 382 femmes ont bénéficié d'un accompagnement, et 31 d'entre elles ont été représentées en justice par des avocates partenaires. Le centre propose également des groupes de paroles et des formations afin d'accompagner ces femmes vers plus d'autonomie sociale et économique. Par ailleurs, les services proposés aux victimes dans les délégations de l'ONFP de Béja et Jendouba ont été renforcés avec un service de conseil juridique et un service d'accompagnement psychologique.

Plusieurs autres projets sont menés pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles, mais aussi pour favoriser l'insertion économique et le développement du leadership des femmes.

Le projet « KARAMA - Dignité » mené par le British Council et l'association tunisienne TAMSS a pour objectif de soutenir l'action de la société civile dans la promotion et protection des droits des femmes dans les zones défavorisées. Il s'agit d'encourager la participation des femmes à la vie publique et d'améliorer le respect de leur dignité et de leur sécurité. Six associations locales ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités organisationnelles et techniques. Cela leur a permis de former 10 animatrices en citoyenneté, communication et plaidoyer, de sensibiliser 2800 femmes lors de 140 ateliers, de distinguer 15 femmes pour leurs réalisations (avocates, médecins, journalistes, managers, artistes, artisanes) ou encore de créer des « Centres Karama » dans cinq régions, lesquels ont aidé 420 femmes et apporté l'appui d'un avocat à onze d'entre elles.

Un projet de prévention de la violence sexuelle à l'égard des enfants est en cours avec un budget de 229 000 € pour 2014-2016. Son but est de sensibiliser la famille, les institutions éducatives et les intervenants institutionnels concernés par la petite enfance au phénomène de la violence sexuelle et de mettre en place un système de prévention et de prise en charge. L'Association femmes et leadership et l'Association de la défense des droits de l'enfant, qui portent ce projet, ont pour but de former des travailleuses de la petite enfance et de mieux prévenir et prendre en charge la violence envers les enfants. 60 spécialistes ont déjà été formées, et 500 familles (soit 1000 enfants) ont été touchées par les campagnes de sensibilisation.

L'UE mène aussi depuis 2014 un projet de sensibilisation des étudiant(e)s tunisien(ne)s à la préservation des droits de la femme et à une meilleure compréhension du modèle patriarcal. L'association Images et paroles de femmes, qui mène ce projet de 300 000 €, organise avec des juristes, des psychologues et des experts des débats pour promouvoir l'égalité des genres auprès des étudiants. 20 000 d'entre eux ont déjà participé aux rencontres du programme. Devant le constat d'un réel besoin en la matière, le projet a été élargi pour toucher les 15-19 ans.

En 2014 a également été lancé le projet de promotion de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes avec la Fondation agir contre l'exclusion et l'ARFORGHE à Tunis, Bizerte Ben Arous, Sfax et Sidi Bouzid. Il s'agit d'organiser des formations pour les acteurs locaux afin de lutter contre les préconceptions liées au genre dans les entreprises, mais également de faire découvrir le marché du travail aux Tunisiennes et de les préparer à leur insertion.

## Contacts

BP 150 - 1053  
Tunis - Tunisie  
Tél. : + 216 71 960 330  
Fax : + 216 71 960 302  
delegation-Tunisia@eeas.europa.eu

## Les links

<http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia>  
nous suivre aussi sur :



Directeurs de la publication : Armelle Lidou et Patrice Budry

